



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 8 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet,

Le Conseil municipal de la commune de MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU s'est réuni à la salle des fêtes de Montferrand-le-Château après convocation légale du Conseil municipal le 02/07/2025, sous la présidence de M. Michel GAILLOT pour la session ordinaire du mois de juillet.

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 09/07/2025.

19 membres en exercice.

12 Présents : M.Gaillot, B.Tavernier, F.Falque, I.Jacquinet, S.Equoy-Hutin, D.Bonzon, O.Schermann, D. Hournon, J-M.Lallement, M.Jacquinet, P.Duchézeau, M.Cottiny.

12 Présents ayant pris part au vote : M.Gaillot, B.Tavernier, F.Falque, I.Jacquinet, S.Equoy-Hutin, D.Bonzon, O.Schermann, D. Hournon, J-M.Lallement, M.Jacquinet, P.Duchézeau, M.Cottiny.

4 Ayant donné procuration : R. Giancarlo (procuration à D.Bonzon), L. Bernard (procuration à M. Gaillot), M. Joveneau (procuration à F.Falque) et B.Malloire (procuration à B.Tavernier)

3 Absents : L.Grosjean, A. Humbert, L. Brady.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation d'un projet de logements par Les Carrés de l'Habitat
2. Finalisation des travaux de spatialisation pour la commune de Montferrand-le-Château du PLUi
3. Détermination des ratios d'avancement de grades
4. Décision modificatives n°1 du budget principal
5. Validation des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les Francas
6. Attribution d'une subvention à l'Ecole pour le voyage scolaire à Paris/Versailles
7. Attribution des subventions aux associations
8. Questions diverses.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Franck FALQUE a été désigné secrétaire de séance.

Vote : 0 voix « contre » ; 1 « abstentions » ; 14 voix « pour ».

M. le Maire a déclaré la séance ouverte et demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente.

M. Duchézeau ne comprend pas pourquoi ces questions orales sont remises dans le compte-rendu alors que non débattues lors du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **4 juin 2025** est arrêté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote : 2 voix « contre » ; 0 « abstention » ; 13 voix « pour ».

1. Présentation d'un projet de logements par les Carrés de l'Habitat

M. Canas, des Carrés de l'Habitat, présente à l'équipe municipale un projet de logements pour les parcelles communales du lotissement Les Grandes Pièces.

2. Finalisation des travaux de spatialisation pour la commune de Montferrand-le-Château du PLUi

M. Hournon rejoint la séance.

Présentation de la carte de zonage et des OAP.
Il n'y a pas de remarque sur le zonage et les OAP.

3. Détermination des ratios d'avancement de grades

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique° ;
Vu l'avis du Comité social territorial ;

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ; que si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier :

- le chiffre obtenu est arrondi à l'entier supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grades d'accès	Ratios (en %)
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	50 %

Lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale : application de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

4. Décision modificative n°1 du budget principal

M. le Maire décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

5. Validation de deux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les Francas

M. Le Maire présente le dossier.

Il s'agit de renouveler les deux conventions d'objectifs et de moyens liant la commune de Montferrand-le-Château et l'association Les Francas pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028 (conventions périscolaire et MouvAdos).

Il s'agit d'un contrat de 4 ans, avec la possibilité de résilier l'engagement à la fin de chaque année.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention liant l'association Les Francas et la commune de Montferrand-le-Château pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

6. Attribution d'une subvention à l'école pour le voyage scolaire à Paris/Versailles

M. Le Maire présente le dossier.

Les élèves de CE2/CM1 sont partis en classe découverte à Paris/Versailles. La participation de la commune s'élève à 60€ par élève.

Répartition des élèves ayant participé à la classe découverte :

- 41 Montferrand-le-Château
- 4 Thoraise
- 1 Grandfontaine

- 1 Torpes
- 1 Dannemarie-sur-Crête
- 1 Avanne-Aveney

La commune de Montferrand-le-Château prend en charge la subvention des élèves de Montferrand-le-Château et des communes extérieures (hors élèves de Thoraise, la subvention étant directement versée par la commune de Thoraise).

La commune de Montferrand-le-Château décide de verser à l'école une subvention de 2 700 € (60€ x 45 élèves) pour financer cette classe découverte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution d'une subvention de de 2 700 € à l'école de Montferrand-le-Château pour financer la classe découverte à Paris/Versailles.
- Autorise le versement de cette somme dont les crédits ont été inscrits au budget.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

7. Attribution des subventions aux associations

Mme Jacquinot présente le dossier.

Chaque année, des associations sollicitent une aide financière dans le cadre de leurs actions.

Des dossiers ont été reçus en mairie. Après étude, il convient de délibérer afin de pouvoir attribuer des aides aux associations. D'autres dossiers feront l'objet d'une seconde délibération au cours des prochains mois.

Au vu des premières demandes et compte tenu de la nature des projets de ces associations, il est proposé d'accorder aux associations une subvention selon la répartition suivante :

Association	Subvention accordée en 2024	Subvention demandée en 2025	Subvention accordée en 2025
Jeunesse et culture	600 €	600 €	600 €
	900 €	900 €	900 €
Donneurs de sang	200 €	300 €	300 €
Ronde de l'espoir	450 €		500 €
			2 300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions 2025 selon la répartition du tableau présenté ci-dessus.
- Autorise le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

M. Duchézeau étant membre de l'association Culture et Citoyenneté, ne prend pas part au vote.

Association	Subvention accordée en 2024	Subvention demandée en 2025	Subvention accordée en 2025
Culture et citoyenneté	650 €	500 €	500 €

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

M. Gaillot et M. Falque, membres de l'association Vélo Passion quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Association	Subvention accordée en 2024	Subvention demandée en 2025	Subvention accordée en 2025
Vélo Passion	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 11 voix « pour »

8. Questions diverses

Tour de table :

- M. Falque a reçu plusieurs devis concernant le Centre de Soins. Une commission travaux pourrait être prévue la semaine du 14/07 afin de valider les devis.
- M. Jacquinet rappelle que le Mardis des rives a lieu le 19/08 et que les bénévoles sont les bienvenus.
- M. Equoy-Hutin rappelle que le cinéma plein air aura lieu le 30/08, pique-nique tiré du sac.
- M. Duchézeau demande pourquoi le chemin SNCF n'est plus barré. M. Gaillot répond qu'une barrière n'était pas prévue au budget, et que l'accès a été libéré pour l'accès des riverains.
- M. Duchézeau demande ce qu'il en est concernant la création d'une commission pour l'agence postale.
- M. Gaillot répond qu'il a reçu en mairie deux responsables de La Poste qui ont affirmé que le bureau de Poste était maintenu car les résultats sont en augmentation. La création d'une commission n'est donc pas nécessaire pour le moment.
- M. Lallement demande pourquoi des barrières ont été installées en face de la boulangerie. M. Gaillot répond que c'est pour sécurité le trottoir.
- M. Lallement suggère qu'un portail soit installé autour de l'air de jeux afin que les chiens n'y accèdent pas.

QUESTIONS ORALES :

Questions orales de M. Lallement :

« Nous aborderons "les conventions pluriannuelles d'objectifs des Francas et les subventions pour les associations" notamment Vélo Passion dont j'ai été membre pendant une vingtaine d'années.

- Pourquoi ne me fournissez pas les documents suivants qui sont en votre possession en mairie ?? »

Réponse de M. Gaillot :

Le sujet a déjà été évoqué, la réponse a déjà été formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h22.

Le secrétaire de séance,
M. Franck FALQUE

Le Maire,
M. Michel GAILLOT

